

doc
CA1
EA10
45T05
FRE

M. Gagnon

Modèle

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1945

N° 5

ÉCHANGE DE NOTES

(13 et 16 mars 1945)

ENTRE

LE CANADA ET TERRE-NEUVE

VISANT

L'EXPLOITATION D'UN SERVICE
AÉRIEN COMMERCIAL PAR LES
LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

En vigueur le 1er avril 1945



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1948

Prix, 25 cents

L. P. GAGNON

ÉCHANGE DE NOTES (13 ET 16 MARS 1945) ENTRE LE CANADA
ET TERRE-NEUVE VISANT L'EXPLOITATION DES LIGNES
AÉRIENNES COMMERCIALES PAR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA
CANADA

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS

N° 5

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

OCT 31 2001

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

ÉCHANGE DE NOTES

(13 et 16 mars 1945)

ENTRE

LE CANADA ET TERRE-NEUVE

VISANT

L'EXPLOITATION D'UN SERVICE
AÉRIEN COMMERCIAL PAR LES
LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

6245230

En vigueur le 1er avril 1945



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1948

J.P. GAGNON

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS

N° 2

OCT 3 1 2001

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
Retourner à la Bibliothèque du Ministère
Return to Departmental Library

ÉCHANGE DE NOTES

(13 et 16 mars 1945)

ENTRÉ

LE CANADA ET TERRE-NEUVE

SOMMAIRE

	PAGE
I. Note, en date du 13 mars 1945, adressée par le Haut-Commissaire du Canada à Terre-Neuve au Commissaire aux Services d'Utilité Publique de Terre-Neuve.	3
II. Note, en date du 16 mars 1945, adressée par le Commissaire aux Services d'Utilité Publique de Terre-Neuve au Haut-Commissaire du Canada à Terre-Neuve	3

En vigueur le 1er avril 1945



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., F.P.S.
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPERIE
1945

ÉCHANGE DE NOTES (13 ET 16 MARS 1945) ENTRE LE CANADA
ET TERRE-NEUVE VISANT L'EXPLOITATION D'UN SERVICE
AÉRIEN COMMERCIAL PAR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-
CANADA.

(Traduction)

I

*Le Haut-Commissaire du Canada à Terre-Neuve
au Commissaire aux Services d'Utilité Publique de Terre-Neuve*

HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA

SAINT-JEAN DE TERRE-NEUVE, le 13 mars 1945.

N° 32

Monsieur le Commissaire,

J'ai reçu instructions de mon Gouvernement de vous demander de renouveler pour un an, soit à compter du 1er avril 1945 jusqu'au 31 mars 1946 inclusivement, l'accord de 1942 visant l'exploitation d'un service aérien commercial entre le Canada et Terre-Neuve par les Lignes Aériennes Trans-Canada (1), dont la durée a été prolongée annuellement jusqu'au 31 mars 1945. (2)

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma très haute considération.

Le Haut-Commissaire du Canada,

J. S. MACDONALD.

II

*Le Commissaire aux Services d'Utilité Publique de Terre-Neuve
au Haut-Commissaire du Canada*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SAINT-JEAN, le 16 mars 1945.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Me référant à votre lettre n° 32 du 13 mars 1945, j'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli une licence autorisant les Lignes Aériennes Trans-Canada à exploiter un service aérien commercial selon les termes de l'accord effectué par l'échange des lettres énumérées dans la licence.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Haut-Commissaire, votre obéissant serviteur.

Le Commissaire aux Services d'Utilité Publique,
G. E. LONDON.

(1) *Recueil des Traités 1942, n° 19.*

(2) *Recueil des Traités 1943, n° 20; 1944, n° 8.*

ANNEXE

LICENCE POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL POUR LE
TRANSPORT DES MARCHANDISES, DU COURRIER ET DES PASSAGERS

Octroyée aux Lignes Aériennes Trans-Canada

La présente licence est émise en vertu de l'autorité que Son Excellence le Gouverneur de Terre-Neuve en Commission a conférée à la Commission des Services d'Utilité Publique par décret de la Commission en date du 30 avril 1942.

Les Lignes Aériennes Trans-Canada sont autorisées par la présente à exploiter un service aérien commercial pour le transport des marchandises, du courrier et des passagers entre les aéroports de Terre-Neuve situés à Gander et à Torbay et les aéroports du Canada.

La présente licence est octroyée pour donner suite à un accord conclu avec le Gouvernement de Terre-Neuve par l'échange des lettres ci-après:

Lettre du Haut-Commissaire du Canada au Commissaire intérimaire aux Services d'Utilité Publique, en date du 6 février 1942;

Lettre du Commissaire intérimaire aux Services d'Utilité Publique au Haut-Commissaire du Canada, en date du 7 février 1942;

Lettre du Haut-Commissaire du Canada au Commissaire intérimaire aux Services d'Utilité Publique, en date du 9 février 1942;

Lettre du Commissaire aux Services d'Utilité Publique au Haut-Commissaire du Canada, en date du 27 février 1942;

et l'autorisation d'exploiter un service aérien, accordée par la présente, est assujettie aux termes dudit accord exposé dans lesdites lettres.

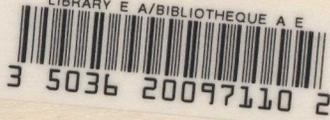
La présente licence prendra effet à compter du 1er avril 1945 et, sous réserve des dispositions dudit accord, restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1946.

Il pourra être exigé que la présente licence soit remplacée ou complétée par tout permis ou licence nécessaire pour exploiter ledit service aérien en conformité des dispositions des lois de Terre-Neuve.

Le Commissaire aux Services d'Utilité Publique,

G. E. LONDON.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20097110 2

DOCS

CA1 EA10 45T05 FRE

Canada

Echange de notes (13 et 16 mars
1945) entre le Canada et

Terre-Neuve visant l'exploitation
d'un service aerien commercial pa

62455230

